

Objet	: Modifications au sein de l'organisation du Secrétariat Général
répertoriée section (s)	: 7.1. : Finance Administration Communication (D07) - Structure et organisation ;
Source	: Secrétariat Général Direction des ressources et des Moyens 01 42 92 23 20
date de mise en application	: A compter du 10 février 2025
références des textes modifiés ou complétés	: C-2024-04
références des textes abrogés	: néant

Exposé des motifs :

La présente circulaire a pour objet de décrire des modifications apportées à l'organisation de la direction de la Sécurité du Secrétariat général, à compter du 10 février 2025, ainsi qu'une modification de l'intitulé d'une unité de la direction de l'immobilier.

La direction de la Sécurité définit la politique générale de sûreté, de sécurité et de résilience de l'ensemble des locaux d'exploitation de la Banque et de l'ACPR ; elle est pôle d'expertise et de conseil pour le compte de l'ensemble des directions générales et notamment pour la direction générale des moyens de paiements et la direction générale des services à l'économie et du réseau ainsi que pour les filiales de la Banque. Les volets sûreté et sécurité des projets de conception de nouveaux sites ou de transformation de sites existants relèvent de sa compétence. Elle a autorité fonctionnelle sur l'ensemble des acteurs de la sûreté et de la sécurité de la Banque. Elle est fédérée autour des trois services suivants.

Le service ingénierie et maintenance (SIM) a pour mission de fournir (concevoir, mettre en œuvre, maintenir, faire évoluer et mettre à jour) les solutions techniques de sûreté et de sécurité pour l'ensemble des sites de la Banque. L'objectif du SIM est de regrouper en son sein les compétences nécessaires pour disposer d'une vision complète d'un projet, de sa conception à son fonctionnement quotidien. Il est organisé en un pôle Ingénierie, en charge de fournir des solutions adaptées au besoin, à l'organisation retenue et à la menace objective et d'un pôle Maintenance, en charge de garantir la disponibilité et l'intégrité des solutions mises en œuvre dans le cadre des projets.

Le service exploitation protection et administration (SEPA) a pour mission d'assurer la sécurité et la sûreté des personnes et des biens, du siège et de ses bâtiments périphériques. Il est organisé en 3 pôles : un pôle sûreté en charge, en heures ouvrées de la sûreté du siège et de la télésurveillance, le pôle sécurité en charge de la sécurité du siège (24/7) et en heures ouvrées de la sûreté et de la télésurveillance et un pôle national en charge pour le siège de l'attribution des droits d'accès et de la gestion des clefs de sécurité et pour l'ensemble de la Banque de l'édition de badges, des plans d'évacuation ...

Le service aux métiers et au réseau (SAM) a pour mission de déployer et décliner la stratégie de défense de la Banque au regard de l'état de la menace. L'objectif du SAM est d'identifier et de faire monter en compétence les agents de la filière métier de la sécurité, de la sûreté et de la résilience et notamment du réseau. Il s'agit également d'apporter conseil et soutien sur les mêmes thématiques. Il est organisé autour d'un pôle résilience, règlementations, sûreté et sécurité (R2S2), en charge de donner le cadre de la politique de Résilience, Sécurité, Sûreté (R2S), d'assurer la veille, les échanges avec les partenaires externes (HFDS, CDSE...) et de rédiger l'analyse de la menace ; d'un pôle information et animation des métiers (IAM), en charge d'orchestrer la déclinaison de la politique de résilience, de sécurité et de sûreté (RS2) et d'un pôle d'appui interne (PAI) en charge de soutenir l'ensemble des pôles de la direction de la sécurité.

A la direction de l'Immobilier, l'équipe projet A20 est rebaptisé en action cadre de travail / réseau.

En conséquence, les articles de la circulaire 2024-04 relative à l'organisation de la direction de la sécurité sont modifiés comme le titre de l'article 2.4.6. pour la direction de l'immobilier.

Le Secrétaire général

Claude Piot